

Doc ♦ Adrien Rivollier observe pour France 2 la justice des mineurs.

Au chevet des juges des enfants

Au tribunal de l'enfance.
DOCUMENTAIRE D'ADRIEN RIVOLLIER.
France 2, 23 h 05.

La juge a craqué. Quand les parents d'un garçon de 16 ans ont raconté les humiliations qu'ils lui faisaient subir – «ils lui servaient à manger comme à un chien, dans une assiette posée par terre dans le couloir» – Marie Receveur, juge des enfants à Lyon a senti «l'émotion» la submerger. Elle a laissé éclater sa colère. «C'est insoutenable d'entendre ça.»

Le documentaire d'Adrien Rivollier sur la justice des mineurs arrive dans un contexte particulier: la garde des Sceaux Rachida Dati vient d'expliquer sans ciller que la possibilité d'envoyer en prison des enfants de 12 ans relevait du «bon sens» et elle prépare une loi pour accroître encore la sévérité des sanctions. Sensible et intelligent, le film ne pouvait dès lors pas mieux tomber.

Le réalisateur a choisi de suivre deux juges des enfants dans la partie civile de leur travail. C'est-à-dire les affaires où ils agissent pour protéger les mineurs en danger, laissant de côté celles où ils interviennent pour sanctionner des jeunes délinquants. La



Marie Receveur, juge des enfants filmée dans *Au tribunal de l'enfance*. PHOTO DR

force du documentaire, cependant, est de montrer qu'il s'agit bien des mêmes enfants.

Ce garçon de 12 ans qui a menacé sa mère avec un couteau: au bout de quelques minutes, on réalise effarés que sa mère lui parle comme s'il

était son mari – précisant qu'elle ne peut pas «demander le divorce». Cet autre de 15 ans, qui «tape sur tout le monde»: il ne peut pas parler au juge tant son père (visiblement soûlé) et sa mère hurlent fort.

Au tribunal de l'enfance montre l'éten-

due des dégâts causés par les adultes. Le gouvernement envisage de supprimer aux juges des enfants leur double compétence civile et pénale. On comprend ici à quel point ce serait désastreux.

♦ ONDINE MILLOT